

Issy-les-Moulineaux, le 25 septembre 2024

La garantie « Aide à la famille » de CNP Assurances intégrée dans les contrats d'assurance emprunteur immobilier des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne

Les clients des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne bénéficieront de la garantie « Aide à la famille » dans les nouveaux contrats d'assurance emprunteur immobilier, co-assurés par CNP Assurances et BPCE Assurances. Cette garantie vise à soutenir financièrement les parents dont les enfants sont touchés par la maladie ou sont en situation de handicap.

Chaque année en France, des milliers d'enfants et leurs familles sont impactés par la maladie, le handicap ou un accident grave. Cette garantie est destinée aux parents contraints de cesser leur activité professionnelle pour assister leur enfant et bénéficiant de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la Caisse d'allocations familiales.

Elle prendra en charge, pendant une période de 14 mois renouvelable une fois, 50 % du montant de la mensualité du prêt dans la limite de 4 000 euros à hauteur de la quotité souscrite (pourcentage du capital de l'emprunt couvert). Cette couverture supplémentaire sera proposée sans surcoût.

Acteur majeur de l'assurance emprunteur en France et conformément à sa raison d'être d'agir pour une société inclusive et durable en protégeant le plus grand nombre, CNP Assurances est le premier assureur à avoir enrichi début 2023, sans surcoût pour l'assuré, un contrat d'assurance emprunteur avec la garantie « aide à la famille ».

Marie-Aude Thépaut

Directrice générale de CNP Assurances



« En qualité d'assureur responsable et inclusif, CNP Assurances a créé cette garantie prenant en charge jusqu'à la moitié des échéances des prêts immobiliers sur une période allongée, pour soutenir les familles dans un moment particulièrement critique de leur vie, quand les enfants malades ou en situation de handicap ont le plus besoin de leurs parents. Pour repousser encore les limites de l'assurabilité, nous souhaitons, avec BPCE Assurances, protéger dans la durée les personnes et tous ceux qui leur sont chers. »

À propos de CNP Assurances

Assureur de biens et de personnes, le groupe CNP Assurances compte plus de 7 000 collaborateurs. Son résultat net s'élève à 1 550 M€ en 2023. Filiale de La Banque Postale, le Groupe est N° 2 de l'assurance emprunteur immobilier et de l'assurance vie en France. Il est le 5e assureur en Europe et le 3e assureur au Brésil. Ses solutions sont distribuées dans 19 pays par différents partenaires et assurent plus de 36 millions de personnes en prévoyance et protection, et 14 millions en épargne-retraite. CNP Assurances est un assureur et investisseur responsable (400 Md€ investis dans tous les secteurs) qui agit pour une société inclusive et durable, protégeant et facilitant tous les parcours de vie.

Contacts

CNP Assurances

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51

Tamara Bernard 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :    

